



## Le Palmarès 2007 du conditionnement

Le Palmarès du conditionnement porte sur la qualité du conditionnement des médicaments présentés dans la rubrique "Rayon des nouveautés" durant l'année écoulée (n° 279 à 290 pour 2007).

### Palme du conditionnement



• **Codentan° sirop** Bouchara Recordati (*codéine*)

Pour l'excellente adaptation de ce conditionnement pédiatrique aux conditions réelles d'utilisation : forme pharmaceutique et concentration adaptées aux enfants ; présence d'un bouchon-sécurité ; présence d'une seringue-orale graduée en milligrammes de *codéine*, en forme de cuillère, favorisant la préparation des doses et facilitant l'administration ; et pour l'amélioration de l'information apportée par la notice (n° 287)

Le Palmarès du conditionnement de la revue *Prescrire* vise d'abord à appeler l'attention des soignants et des patients sur les conditionnements pouvant améliorer l'usage des médicaments, et sur les risques liés à certains conditionnements. Il vise aussi à promouvoir les efforts des firmes qui conçoivent des conditionnements au service des patients, et à encourager les autres à mieux faire. Les conditionnements exemplaires sont distingués par une Palme. Les conditionnements déplorables font l'objet de Carton jaune ou rouge, selon les dangers.

Tout au long de l'année, la Rédaction de la revue analyse le conditionnement de chaque nouveau médicament présenté dans le "Rayon des nouveautés". L'attention d'une équipe spécifique, l'Atelier conditionnement, se porte sur le conditionnement extérieur (la boîte), sur le conditionnement primaire (flacon, plaquette, sachet, tube, seringue, etc.), et sur la notice destinée au patient. Les dispositifs d'administration et les unités de prise sont examinés en particulier sous l'angle de leur utilisation pratique par le patient : sécabilité des comprimés, adhésivité des dispositifs transdermiques, etc.

L'analyse est méthodique, sur la base de grilles standardisées. Elle concerne ce qui permet d'identifier le médicament (marquage, étiquetage, code couleur, etc.), ce qui peut contribuer à la sécurité d'emploi (bouchon-sécurité, différenciation des dosages, etc.), et ce qui joue un rôle dans l'information du patient (mentions figurant sur l'étiquetage, sur la notice, etc.). Il est tenu compte de la balance bénéfices-risques de la substance, du type de patients auxquels s'adresse le médicament (en particulier les enfants), et des conditions d'administration (en particulier pour l'automédication).

Un bilan des tendances qui se dégagent du travail effectué en 2007 est présenté dans ce numéro pages 141-144.

En fin d'année, le Palmarès Prescrire du conditionnement est élaboré à partir de l'ensemble des grilles d'analyse, en toute indépendance, sans aucune intervention de firme pharmaceutique, ni de façonnier, ni de fabricant d'articles de conditionnement (Règlement disponible sur le site internet Prescrire [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org)).

©La revue Prescrire

### Cartons jaunes du conditionnement



• **Dexafree° collyre** Théa (*dexaméthasone*)

Pour l'insuffisance d'information apportée par l'étiquetage des ampoules plastiques (absence de dénomination commune internationale (DCI) et du filet rouge relatif à l'inscription de cette spécialité sur la liste I des substances vénéneuses), n'aidant pas les patients à identifier ce corticoïde, alors que ce modèle d'ampoule est répandu avec d'autres collyres (n° 290)

• **Euraxsepti° solution pour application locale** Novartis Santé Familiale (*chlorhexidine*)

Pour l'absence de mise en valeur de la voie d'administration sur les étiquetages des ampoules plastiques, n'aidant pas les patients à repérer l'usage cutané de cette solution antiseptique, au risque de confusion avec un collyre par exemple (n° 287)

### Cartons rouges du conditionnement



• **Actifedduo LP rhinite allergique° comprimés** Pfizer Santé Grand Public (*cétirizine + pseudoéphédrine*)

Pour l'absence des DCI sur les plaquettes, alors que cette spécialité d'automédication appartient à une gamme ombrelle (α), source de confusions potentiellement graves (n° 283)

• **Dextroref° Gé gélules** Chemical Farma (*dextropropoxyphène + paracétamol*)

Pour l'absence des DCI sur les plaquettes de cette copie, exposant les patients à des erreurs et des surdoses en cas de prises concomitantes d'autres médicaments à base de cette association antalgique aux effets indésirables parfois graves (n° 279)

• **Strefen° pastilles à sucer** Reckitt Benckiser Healthcare (*flurbiprofène*)

Pour l'aspect bonbon de cette forme pharmaceutique qui banalise un anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS), exposant les patients à ses effets indésirables ; et pour l'absence dans la notice d'une mention listant les autres AINS commercialisés, ne protégeant pas assez les patients contre les interactions médicamenteuses particulièrement en automédication (n° 281)

• **Primpéran enfants et nourrissons° solution buvable en gouttes** Sanofi Aventis (*métoclopramide*)

Pour l'absence de dispositif permettant de doser avec précision ce neuroleptique à visée digestive destiné à de jeunes enfants, et pour l'absence de bouchon-sécurité pouvant faciliter une ingestion massive par des enfants et entraîner des troubles neurologiques (n° 288)

• **Toplexil sans sucre° solution buvable** Sanofi Aventis OTC (*oxoméazine*)

Pour l'absence de bouchon-sécurité avec cette solution contenant une substance psychotrope sédatrice et un arôme caramel attractif, pouvant faciliter une ingestion massive par des enfants (n° 284)

• **Vaccin BCG SSI° poudre + solvant pour suspension injectable** Sanofi Pasteur MSD (*vaccin BCG*)

Pour l'amélioration insuffisante du conditionnement qui contient toujours 10 à 20 doses vaccinales et la présence persistante d'une seringue dont l'échelle de graduation est 10 ou 20 fois supérieure aux doses recommandées, source de surdoses et d'effets indésirables (n° 285)

• **Xylocaïne° gel urétral** AstraZeneca (*lidocaïne*)

Pour le maintien sur le marché de la seringue préremplie dont l'ouverture inappropriée expose à l'introduction dans l'urètre de fragments de plastique susceptibles de provoquer des douleurs et des saignements (n° 288)

.....  
 α- Les gammes ombrelles réunissent plusieurs spécialités de composition différente mais dont les noms commerciaux comportent une partie commune. Par exemple : Actifedduo° (pseudoéphédrine + kétirizine) et Actifed jour et nuit° (paracétamol + pseudoéphédrine ou paracétamol + diphénylhydramine, selon les comprimés).